



Procès des attentats commis le 13 novembre 2015 à Saint Denis et Paris

Devant la cour d'assises spéciale, à la Cour d'appel de Paris

*Le mercredi 8 septembre 2021, s'ouvre devant la cour d'assises spécialement composée de Paris, le **procès des attentats commis le 13 novembre 2015**. Vingt accusés seront jugés par la Cour d'assises spéciale de Paris. Le procès devrait se dérouler jusqu'en mai 2022.*

En raison de la durée de l'audience et de l'intérêt des débats pour les victimes et le public, l'AfVT et la Fenvac proposent un compte rendu hebdomadaire exhaustif afin de connaître la teneur du procès chaque semaine.

Ce compte rendu est élaboré à partir des notes prises par l'AfVT et la Fenvac, association de victimes et d'aide aux victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de notes ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.

Compte rendu de la semaine du 13 au 17 septembre 2021– Semaine n°2

Lundi 13 septembre 2021 – Jour 4 : Prises de notes effectuées par l’AfVT

I. Lecture des chefs de préventions

La cour d’assises spéciale a retenu 10 chefs de poursuites différents contre les auteurs comparaisant à savoir :

- Crime de direction d’une Organisation terroriste,
- Crime de meurtre en relation avec une Organisation terroriste et en Bande Organisée
- Tentative de meurtre en BO, en relation avec EI (terrasses)
- Crime de séquestration sans libération volontaire avant le 7^{ème} jour contre avec la circonstance aggravante de Bande organisée pour les faits du bataclan prise d’otage
- Tentatives de meurtres contre les représentants de l’Autorités publiques pour avoir tenté donner la mort au force BRI, et en Bande Organisée
- Crime de complicité de meurtre en Bande organisée
- Crime de complicité de tentative de meurtre pour les faits du Bataclan et de la terrasse et du stade de France avec la circonstance aggravante de Bande organisée
- Complicité de séquestration sans libération volontaire avant le 7^{ème} jours en Bande organisée et en relation avec entreprise individuelle ou collective terroriste.
- Complicité de tentative meurtre commis en co-action au préjudice des policiers BRI du bataclan avec la circonstance aggravante qu’elle a été commise en BO et en relation avec une entreprise individuelle ou collective terroriste et commise sur des personnes dépositaires de l’Autorité publique
- Participation à une AMT
- Recel de terrorisme

II. La question du tour de parole

Si en droit commun le tour de parole pour interroger les témoins est comme suit à savoir : la président, la partie civile, le ministère public et enfin la défense, en raison du nombre exceptionnel de partie civile la question de la refonte du tour de parole a été revu. Il a été décidé que la partie ayant cité un témoin commencera par l’interroger. La défense parlera toujours en dernier.

III. Audition des témoins : commissaire de police en charge de la SDAT

Un travail de constatation hors normes

Constations simultanées sur 8 scènes de crime différentes.

Stade de France : 2 corps trouvés donc l’un appartient à la victime et l’autre au terroriste. Est trouvé un passeport syrien. Bilal ASFI identifié dès le 14 novembre. L’exploitation des vidéos surveillances ont permis de connaître la temporalité des explosions.

Sur les terrasses.
Munitions découvertes en grand nombres sur les sites. Sur les témoins : ils convergent : véhicules sombres immatriculés en Belgique avec un mode opératoire similaire. 2 témoins donnèrent des

informations sur l'immatriculation. Exploitation vidéo fixèrent le dérouler des faits. Kamikaze du comptoir voltaire identifié dès le lendemain comme Brahim Abdeslam. **Sur le Bataclan** : les constatations ne débutent qu'à 5H du matin. 71 victimes dans la fosse à l'exception d'une dans un balcon et l'autre au sous-sol. 6 autres personnes décédées dans un post médical avancé. 258 étuis de 7.62 découverts.

A l'extérieur de la salle de spectacle : fouille de 2 véhicules. Est retrouvé un téléphone portable belge dans une poubelle non loin, comportant des messages explicites comme « on commence ».

Traces des terroristes en fuite

Dès les premières constatations, lien fort avec la Belgique. On comprend rapidement qu'un terroriste a pris la fuite. On apprend qu'un contrôle routier du trio a déjà eu lieu mais au moment du contrôle, Salah Abdeslam n'était pas encore identifié par les services. Les services belges, ont réussi à appréhender Mohammed AMRI et Hamza ATOUT.

L'enquête relève rapidement que Salah Abdeslam a passé la nuit dans une cage d'escalier d'une cité dans cette zone. Le trio en route pour la Belgique. Lors du transport, Salah Abdeslam racontera être impliqué dans les attentats en France du 13 novembre et que lui-même avait voulu se faire sauter mais que ça n'avait pas fonctionné. Arrivé en Belgique, Salah Abdeslam se fit couper les cheveux ainsi, changea d'apparence en changeant de vêtement. Hamza Atout garda la voiture à la demande de Salah Abdeslam.

Dans le même trait de temps, il était identifié un autre véhicule loué par Salah Abdeslam, qui avait un traqueur GPS. Le GPS indique à 16H 15, qu'il est stationné depuis la veille à Montreuil. En comprenant que deux véhicules ont été utilisés en même temps on comprend qu'il n'y avait pas seulement Salah Abdeslam en fuite. Le 16 novembre 2015, S.M, appelle la police et affirme que Asna E a reçu la mission de cacher son cousin, Abaaoud. Une opération de surveillance est mise en œuvre devant le « squat » nous voyons Asna E, Abaaoud et un troisième homme qui n'est pas Salah Abdeslam, ne voulant qu'ils prennent la fuite et ne voyant pas s'ils ont une ceinture explosive nous décidons de tenter de procéder à leur interpellation dans l'appartement de Jawad avec les hommes du RAID. L'intervention du RAID à 4H du matin le 18 novembre. Fusillade intense pendant plusieurs heures. Abaaoud est retrouvé mort ainsi qu'Asna.

Cartographie des modes opératoires

On constate alors que chaque groupe est étanche et que chacun groupe a une planque spécifique. Les voitures se disperseront ensuite en fonction des planques.

Structure mise en place par l'état islamique pour frapper la France

Un PC est découvert dans la rue Maxence, découverte de sous dossier groupe irakien, un groupe français, un groupe Schiphol avec différents vols, et un sous dossier groupe métro. Fichier révèle en français à son EMIR en Syrie le fonctionne la cellule en Syrie. Il affirme qu'elle fabrique du TATP. Il interroge son Emir sur son mode d'action interrogé par la cellule. Il parle ensuite des « cibles » et notamment des chemins de fer, *Débats de boisson, le siège de la présidence Belge, métro, une école en Belgique, des cibles françaises étaient aussi visées.* Il se veut aussi le porte-parole des autres membres de la cellule. Il va parler des frères déjà implantés en France. Une lettre sera retrouvée comme étant rédigée par Salah Abdeslam, va demander l'autorisation de sortir de sa planque pour voir sa famille. Il réaffirme son choix de se faire exploser avec la volonté d'avoir un gilet plus efficace la prochaine fois.

I. Prestation de serment du témoin

II. Exposé du témoin

- Explication de son rôle et de certaines particularités du système judiciaire belge

La personne entendue toute la journée est Mme IP, la juge d’instruction belge ayant été saisie de l’enquête le 14 novembre 2015. Cette saisine s’est formulée à la suite de la découverte du téléphone portable d’un membre du commando dans une poubelle à proximité du Bataclan. La puce de ce téléphone était belge.

Mme IP commence par expliquer sa mission et son rôle au sein du procès. Elle utilise les termes suivants: « *Je vais donner des clés de lecture, la vérité judiciaire ne viendra pas de moi. Mon exposé va être suivi du passage des enquêteurs belges et français. C’est à l’issue de tous ces témoignages que la justice aura une vision des investigations belges* ». La juge d’instruction belge explique ensuite les différences qu’il existe entre les systèmes judiciaires français et belges. La chose principale à noter est le fait que la co-saisine de juges d’instruction en matière de terrorisme est extrêmement rare en Belgique. Elle a ainsi instruit ce dossier seule, pendant plus de cinq ans. Elle insiste également sur une autre disposition: « *il y a quand même une différence énorme, c’est la détention de prévention. Cette décision émane d’un juge d’instruction. Dans ce box, il y a plusieurs personnes pour qui j’ai pris la décision de les placer en détention provisoire* », explique-t-elle.

Elle prend ensuite le temps d’expliquer une composante de la procédure belge qui crée des difficultés dans ce genre d’enquêtes: *Pourquoi on fait des petites interrogations? Parce que l’on a que 24h. En France vous avez le temps. Nous, en 24h, entre le moment où vous passez la main sur le suspect et la fin, il faut désigner un avocat, le faire voir un médecin, et d’autres choses encore - ce qui fait qu’on reprend les auditions par la suite. C’est aussi pour cette raison que parfois on relâche des personnes, on a pas le temps de trouver des preuves* ».

- Enquête

Mme IP a rappelé le fort lien établi entre les attentats du 13 novembre et les attentats qui ont frappé Bruxelles le 22 mars 2016. Elle revient sur le fait que les modes opératoires ont constitué une distinction: « *Nous à Bruxelles, ce sont les bombes qui ont tué. En France, ce sont principalement les armes. Et c’est pour cette raison que, sincèrement, ça me tenait à cœur de fournir ce volet armes à mes collègues français* ». Elle a par la suite détaillé son travail d’enquête sur les armes qui ont servi aux tueries en région parisienne.

La juge d’instruction a également détaillé le procédé de l’enquête en expliquant que les investigations se divisent selon plusieurs volets: le volet armes, le volet faux papiers, le volet véhicules, le volet passeurs, et le volet téléphonie et géolocalisation notamment. À ce propos, elle commente: « *on aura pas de lutte contre le terrorisme si on a pas de lutte contre les autres formes de criminalité de droit commun. Il faut aborder la problématique dans son ensemble. Il semblerait que ceci soit excessivement important* ».

Elle a également insisté sur la dimension extrêmement minutieuse des enquêtes à mener, notamment pour trouver les planques des accusés: « *il a fallu faire quasiment du porte à porte. Il n'y a pas d'autre façon que de faire du travail systématique* ».

Mme IP a ensuite pris le soin de détailler le parcours des impliqués dans cette large affaire, en insistant sur cinq profils qu'elle considère particulièrement impliqués dans l'organisation des attentats: Abdelhamid Abaoud, Najim Lachraoui, Oussama Attar, Ibrahim El Bakraoui et Khalid El Bakraoui.

- Coopération internationale

Mme IP a abordé l'importance de la coopération internationale dans cette enquête, et les avancées qu'elle a permises: « *il y a aussi un volet hollandais. Pour la France c'est plus compliqué de travailler avec eux, nous on parle la langue. On a aussi utilisé des organismes européens comme Europol. Les investigations nécessitaient beaucoup plus d'hommes. Il faut presque regarder les profils Facebook de tous les terroristes de la Terre. Ils ont un potentiel humain, dans les institutions européennes. Avoir ceci garantit aussi un bon échange entre les pays. Beaucoup d'investigations ont été faites en Hongrie par exemple. Cela permet de mettre facilement les gens autour d'une table* ».

Mme IP a conclu son exposé ainsi: « *ici nous jugeons des êtres humains* ».

III. Questions des parties

Le Président, l'Avocat Général, les Avocats de Partie Civile et les Avocats de la Défense ont poursuivi l'audition en interrogeant Mme IP sur son instruction.

Mme IP a ainsi l'occasion de revenir sur son expérience professionnelle en tant que juge d'instruction antiterroriste et sur les détails de son enquête.

IV. Conclusions du Président

Avant de suspendre l'audience, le Président a émis une suggestion, à laquelle les avocats ont réagi:

Président: « *Je propose que les accusés nous fassent demain une petite intervention en début d'après-midi sur le début des faits. Ce serait demain en tout début de séance. On est pas dans la procédure américaine où on plaide coupable, non, mais cela pourrait leur permettre de se positionner, ce qui pourrait être intéressant pour tout le monde. Salah Abdeslam a déjà manifesté son envie de parler donc ça pourrait être l'occasion* ».

Les avocats de la défense n'ont pas manifesté de ferme opposition mais ont souligné les problèmes d'organisation que cette décision spontanée du Président posait, en raison du fait que les avocats ont besoin de temps pour s'entretenir avec leurs clients avant cette prise de parole.

PROCÈS DES ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE 2015 : LES ACCUSÉS SE SONT EXPRIMÉS PRÉALABLEMENT AU TÉMOIGNAGE DU 1er ENQUÊTEUR DE LA BRIGADE CRIMINELLE SUR LA COORDINATION ENTRE LES COMMANDOS

Le mercredi 15 septembre, le Président souhaite donner la parole à l'entièreté des accusés présents : ceux dans le box mais également ceux qui comparaissent libres, pour des déclarations spontanées afin d'éclairer la Cour et les parties.

Alors que certains déclarent penser aux victimes tout en niant leur implication dans les faits ; d'autres préfèrent s'abstenir de toute déclaration.

Parmi ceux exprimant une certaine empathie vis-à-vis des victimes, on retrouve Farid Kharkhach, qui, bien qu'admettant avoir apporté de l'aide à Salah Abdeslam via la production de faux-papiers, déclare n'avoir jamais eu connaissance d'un quelconque projet terroriste, et justifiant ce délit par un besoin impératif d'argent pour subvenir aux besoins de sa famille et notamment ceux de sa sœur malade. Il précise : « Je n'ai jamais su ce qui allait se passer. Ça fait plusieurs années que je souffre et ce n'est rien à côté de la douleur des victimes. Je n'ai rien fait, je ne savais pas du tout. Je n'étais pas au courant », avant de terminer sur le fait que sa femme, enceinte de 8 mois lors des attentats de Bruxelles en 2016, était présente dans le métro ce jour-là et de conclure qu'il "n'aurait jamais sacrifié quelqu'un dans le monde entier".

Yassine Atar et Mohamed Amri déclarent quant à eux « condamner avec la plus grande fermeté » les attentats et rejettent toute confusion avec Oussama Atar.

Abdellah Chouaa se dit être « très ému pour toutes les victimes » ; Muhammad Usman déclare être « désolé pour toutes les victimes que ça a fait ».

Quant à Adel Haddadi : « ça fait 6 ans que j'attends ce procès. Je pense aux victimes. Je sais que j'ai fait des fautes. J'ai tout fait pour réparer. ».

D'autres accusés quant à eux préfèrent ne pas s'exprimer, tels que Osama Krayem et Mohamed Abrini.

Et il y a aussi Salah Abdeslam, principal accusé, qui en introduction annonce qu'il sera « peut-être un peu plus long que les autres ». En revenant sur les propos de la juge belge auditionnée la veille, il tient à apporter un éclaircissement sur l'emploi des termes « djihadistes, terroristes, etc. ». Pour lui, « il ne s'agit que de l'islam authentique. Ces terroristes ; ces radicaux, ce sont des musulmans (...). Il tient ensuite à répondre à l'une des questions posées à la juge belge hier « Pourquoi la France ? ». Salah Abdeslam explique : « on a combattu la France, on a attaqué la France, on a visé des civils mais en réalité on n'a rien de personnel à leur égard (...) car les frappes françaises qui visent l'État islamique ne distinguent pas les hommes, les femmes et les enfants. » D'un ton inhabituellement calme, ses propos se transforment très vite en tribune politique. Salah Abdeslam n'hésite pas en effet à justifier les attentats du 13 novembre 2015 comme représailles contre la décision de François HOLLANDE de bombarder l'État islamique en Syrie, et de dire : « On a voulu que la France subisse la même douleur que nous subissons », « François HOLLANDE savait que sa décision contenait des risques et que des français allaient trouver la mort. » Il clôture sa déclaration en ajoutant « je sais que certains de mes propos peuvent heurter les âmes sensibles, le but n'étant pas de blesser les gens ou d'enfoncer le

couteau dans la plaie mais d'être sincère envers ces gens qui subissent une douleur incommensurable. Le moins que je puisse faire c'est d'être sincère envers ces gens-là et de ne pas leur mentir ».

S'ensuit l'audition d'un enquêteur de la brigade criminelle, qui, dans un exposé extrêmement minutieux retrace les itinéraires des trois véhicules utilisés par les commandos ainsi que la téléphonie entre les assaillants.

L'enquêteur explique que la téléphonie révèle une coordination très précise entre les groupes, « la chaîne de commandement » tenue de Belgique, et les terroristes qui recevaient les ordres sur le sol français : La Clio (utilisée au Stade de France) et la Seat (utilisée pour l'attaque des terrasses) appelle la Belgique qui ensuite appelle la Polo (utilisée pour l'attaque au Bataclan).

On en déduira plus tard, en réponse aux questions des parties civiles, que d'après la police le Bataclan était la cible centrale et finale, en attestent les recherches réalisées en amont par les terroristes. Il décrit les cheminements des véhicules sur une carte, ainsi que l'émission de signaux depuis les différents téléphones utilisés ayant permis le bornage notamment.

La fiabilité des données DATA sera plus tard remise en cause par un avocat de la défense qui contestera leur précision.

L'enquêteur diffuse des clichés des éléments retrouvés à l'intérieur des véhicules lors des fouilles (dans la Seat seront retrouvés entre autres 3 kalachnikovs, 17 chargeurs dont 13 entièrement vides, 3 couteaux de boucher, et dans la Clio un papier portant l'inscription « Place de la République, boulevard Saint Martin, Stade de France, aéroport Charles de Gaulles sur lequel seront relevées les empreintes d'Abaaoud et Abdeslam).

Les chiffres, mentionnés par l'enquêteur, sont effroyables : sur les fusillades des terrasses, la multitude de munitions retrouvées sur les scènes de crimes témoignent de la violence et de la volonté de tuer en masse : au Carillon et au Petit Cambodge, 200 munitions ont été tirées. A La Bonne Bière, 68 munitions. La Belle équipe : 128.

L'enquêteur précise également son impression ce soir-là : « on est sur une seule scène de crime, en plusieurs endroits certes, mais une seule scène de crimes où les auteurs se sont coordonnés » et de confirmer l'orientation suivie par les terroristes de vouloir engager un certain nombre de forces sur les premières attaques avant d'attaquer en dernier le Bataclan.

C'est une coordination, mais c'est aussi une simultanéité des attaques dont les terroristes se réjouiront d'ailleurs dans l'audio de revendication. La diffusion d'un extrait de la vidéo surveillance du métro pendant l'audience retient également l'attention : on y voit Abdelhamid Abaaoud et Chakib Akrou en train de passer les tripodes à la station Croix de Chavaux, souriant, juste après leur participation aux fusillades sur les terrasses.

Cette vidéosurveillance confirmera non seulement aux enquêteurs que deux terroristes sont toujours en vie et à Paris, et traduira l'état d'esprit dans lequel ils se trouvent : sereins. Le but des enquêteurs à ce moment-là : éviter le « sur-attentat ».

Alors que Me Reinhardt, avocat de partie civile, demande à l'enquêteur d'exprimer avec ses mots ce qu'il a vu ce soir-là, l'enquêteur a déclaré que oui, « c'est difficile ». Il s'est déjà rendu sur les lieux de Charlie Hebdo, « mais là, c'est quelque chose de pire », et de continuer de dire que « le professionnalisme reprend vite le dessus, pour la prise en compte des victimes et la gestion des

victimes ». Il évoque avoir ressenti un sentiment d'échec le soir des faits : « on pourrait empêcher mais on n'a pas pu l'empêcher ». Il dit toutefois ne pas être pas sûr qu'ils auraient eu les moyens de tout empêcher.

Jeudi 16 septembre 2021 – Jour 7 : Prises de notes effectuées par la Fenvac

PROCES DES ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE 2015 : DES ENQUÊTEURS AGUÉRRIS ENVAHIS PAR L'ÉMOTION DEVANT « DES SCENES DE GUERRE »

Il est 12h56 quand le Président de la cour ouvre l'audience et appelle le premier témoin à la barre.

Après s'être présenté, ce commissaire stagiaire à l'école de police obtient l'autorisation du Président pour consulter ses notes et diffuser des supports visuels. Il est à la barre pour décrire son intervention le soir du 13 novembre 2015 au Stade de France, en tant que commandant de groupe de la brigade criminelle. En séquençant son propos sur la base des lieux des trois explosions (porte D à 21h16, porte H à 21h20 puis rue de la Cokerie à 21h53) et en s'appuyant sur des photos, il décrit le balayage de la zone une fois les scènes de crime figées pour réaliser les constatations.

D'abord, il est question de l'identification des corps. Ces opérations ont été réalisées par l'analyse des corps et éléments de corps retrouvés sur place. Un passeport syrien, sans visa, sera retrouvé au pied droit du premier kamikaze ayant activé sa charge explosive devant la porte D. Il s'agit de Ahmad Al-Mohammad. Il ajoute qu'à côté, sera retrouvé le corps de Manuel COLACO DIAS, 63 ans, l'unique victime décédée au Stade de France. Ce conducteur de bus de supporters sera immédiatement identifié grâce à ses papiers d'identité portugais. Un second passeport syrien pourra ensuite être reconstitué grâce aux débris recueillis près de la porte H, il s'agira de celui de Mohammad Al Mahmoud. Après la description des vêtements portés par les kamikazes dont des parties de tissus seront retrouvées sur place ainsi que le visionnage de photographies montrant les 3 individus aux abords de la porte D, l'enquêteur explique que la priorité était au recueil des substances volatiles (écrous, plastiques, etc.). Des cordelettes, des écrous, des éléments de pile, des fils noirs et rouges, ainsi qu'un bouton poussoir ont notamment été retrouvés et les images des scellés sont projetés. Ils constituaient des engins explosifs improvisés dont le rayon de dispersion pouvait atteindre 50 mètres.

L'enquêteur projette des photos des véhicules stationnés rue de la Cokerie sur lesquels des impacts ou des orifices sont nettement visibles, il insiste à plusieurs reprises sur le pouvoir vulnérant des explosifs utilisés.

Ensuite, le Président projette des extraits de vidéos issues des caméras de surveillance aux abords du Stade de France sur lesquelles les trois kamikazes apparaissent. On voit notamment, après la 1ère explosion, le 2nd membre du commando passer de groupes en groupes avant d'activer sa charge explosive alors qu'un passant s'approchait de lui en courant. Le 3ème kamikaze se fera exploser à 21h53 à quelques 150 mètres du Stade, après être descendu dans la gare RER de la Plaine Saint-Denis pour en remonter quelques minutes plus tard.

C'est finalement, rue de Cokerie, devant un attroupement formé par des clients du Macdonald qui avaient été priés d'évacuer les lieux qu'il déclenchera l'explosion.

Le Président demande au témoin son interprétation du décalage entre les deux premières explosions et la troisième qui a lieu plus tard et plus loin du Stade de France. D'après l'enquêteur, le 3ème individu semble visiblement être à la recherche d'une cible comportant un grand nombre de personnes et c'est sans doute la raison pour laquelle il a attendu jusqu'à trouver le groupe réuni aux abords du Macdonald.

Enfin, Les avocats des parties civiles cherchent à comprendre pourquoi les terroristes, alors qu'ils auraient pu faire plus de dégâts humains en ce soir de match, sont arrivés si tardivement, sans billets. L'enquêteur répond qu'ils ont certainement étaient pris dans le trafic puisqu'à 20h21 leur téléphone bornait à Bobigny. S'agissant de l'absence de billets, il n'a pas de réponse.

Aux abords du Stade de France, ce sont 143 personnes qui seront blessées par les explosions.

Après une suspension d'audience, le second témoin de la journée est appelé à la barre par le Président.

Il souhaite préserver son anonymat conformément aux dispositions du code de procédure pénale. Il se présente comme Commandant de groupe de la brigade criminelle, Il était chargé des constatations au Carillon et au Petit Cambodge ce soir-là. C'est avec la gorge serrée, les yeux rouges et les mains tremblantes que cet enquêteur décrit l'état de sidération dans lequel lui et ses collègues ont été plongés en arrivant sur les lieux à 23h00.

En diffusant une photo panoramique prise depuis la rue sur laquelle figure à droite le Carillon et à gauche le Petit Cambodge, il présente la scène de crime qu'il requalifie de « scène de guerre » : 13 personnes décédées, des compresses, du matériel médical laissé sur place, « un enchevêtrement de corps », le devoir de mettre de côté leurs émotions pour appliquer toute leur expérience et leur professionnalisme. Il diffuse un plan de la zone sur lequel figure la position des corps des victimes.

Un silence pesant règne dans la salle qui semble s'être remplie depuis quelques minutes. Avocats, parties civiles, journalistes, tous, ont les yeux rivés sur les écrans alors que le témoin commence à décliner l'identité de chaque victime figurant sur ce plan : A I, S P, les sœurs : A P L et M P L, R H, les sœurs jumelles C et E M, A D, A B, S V et J M. En prononçant le nom de C B, l'enquêteur semble perturbé. Il présente des excuses spontanées. Il dit assumer l'entière responsabilité de l'erreur d'identification commise la concernant. Il explique que la priorité, sur place, était d'identifier le plus formellement possible les victimes. Pour ce faire, les effets personnels trouvés sur place sont utilisés. S'agissant de C, il a utilisé les documents d'identité qui semblaient être les siens mais qui étaient en réalité ceux d'une victime blessée qui avait laissé son sac à main sur place.

Face aux images dans lesquels les corps des victimes ne sont jamais apparus, il poursuit la description du mode de constatation en soulignant la quiétude dans laquelle ils ont pu travailler.

Tout le périmètre avait été fermé, les conditions de travail étaient bonnes.

Ému, ce dernier ajoute « la seule chose qui venait nous sortir de notre travail c'était les téléphones portables des victimes qui sonnaient. ».

Une fois les identifications réalisées, les enquêteurs ont procédé au recueil des éléments balistiques : 121 douilles percutées ont été relevées.

Le témoin précise que des victimes ont pu être visées plusieurs fois par les Kalachnikovs, l'une d'entre elles présentait 36 orifices. Ces chiffres permettent de constater l'extrême violence de cette attaque pour laquelle les témoins ont évoqué trois individus descendus d'un véhicule SEAT.

Il leur aura fallu 2min30 pour vider plusieurs chargeurs, et en perdre un intact en quittant les lieux.

Les avocats des parties civiles demandent des précisions à l'enquêteur pour les parties civiles qu'ils représentent qui sont en attente de réponse. « Des balles ont-elles bien été tirées en direction de l'intérieur du Carillon ? », « le camion de pompiers présent pour une mission d'aide aux personnes avant les faits dans la rue perpendiculaire était-il spécifiquement visé ? » Des interrogations qui ont pu être partiellement levées grâce aux réponses de l'enquêteur.

Preuve de l'utilité de ces débats pour la reconstruction des victimes et des proches de victimes, passée la violence de la réalité dans laquelle ils sont et vont être replongés au cours de ce procès.

Le troisième et dernier témoin est appelé à la barre par le Président. Il bénéficie également du statut de témoin anonyme et se présente comme étant le Commandant de la Brigade criminelle ayant réalisé les constatations des scènes de crime au bar « La Bonne Bière » et au restaurant « Cosa Nostra ».

A titre liminaire, il explique que les constatations ont été longues à mettre en place par risque de la présence sur place d'un terroriste.

Des membres du RAID ont sécurisé cette zone à 2h30 du matin. Il a été établi au regard des éléments de preuve et des différents témoignages qu'à 21h30 un véhicule noir est descendu de la rue du Faubourg du temple.

Trois individus en sortaient et ouvraient le feu ; deux d'entre eux sur la terrasse de « La Bonne bière » et le dernier sur la terrasse du « Cosa nostra ». Il rappelle que l'attaque aura causé la mort de 5 personnes : N D, L D, E D, M P J, K E S. Au moment de ses constatations, huit personnes étaient dans un état d'urgence absolue et onze dans un état moindre. Il explique que les enquêteurs ont commencé par identifier les personnes décédées à l'aide des témoins, des vidéos, des photos. La scène a notamment pu être reconstituée grâce à l'exploitation de plusieurs points de vidéos de surveillance dans cette zone.

Devant la violence inouïe de ces fichiers, le Président, aidé des avocats de parties civiles et des psychologues, a laissé le temps aux personnes le désirant de sortir avant les visionnages.

La première vidéo est issue d'une caméra située dans l'angle d'une rue à proximité de « La Bonne bière ». Elle filme en continu l'attaque (56 secondes). On y voit à 21h26, l'arrivée d'un véhicule noir, trois personnes en descendent. Deux vont en direction de la terrasse de « La Bonne bière ». Pour le troisième, on voit des étincelles laissant supposer qu'il est en train de tirer.

Sur le plan suivant, un passant se tourne puisque la scène continue et va essayer des tirs.

S'agissant la seconde vidéo, elle filme l'intérieur du restaurant « Casa Nostra ». Il est constaté l'arrivée des individus avec des tirs sur les terrasses.

Le commandant s'appuie ensuite sur des photos et les plans des terrasses montrant les conséquences tragiques de l'attaque. Sur l'ensemble de la zone, il va notamment être retrouvé 83 étuis de balle. Il précise que d'autres points au niveau des quais ont été la cible des tirs. Sur l'ensemble des 203 scellés réalisés, 111 munitions ont été relevées (46 ogives).

Le véhicule retrouvé immatriculé en Belgique contiendra à l'intérieur trois pistolets mitrailleurs. Enfin il est retrouvé les trois armes (de type fusil d'assaut) qui ont tiré sur la scène.

A la question du Président sur le nombre d'individus sortant du véhicule noir, le commandant confirme que l'ensemble des constatations réalisées confirme la présence sur place de trois auteurs qui sont tous descendus de la voiture et tous remontés à l'intérieur après l'attaque. Les témoignages recueillis permettent notamment d'identifier M. Abdhelhamid Abaaoud sur place.

Pendant son exposé, il est ressenti une émotion forte de la part du Commandant.

A la suite d'une question des avocats de parties civiles, il explique que les victimes étaient toutes innocentes, juste en train de passer le vendredi soir en terrasse. Il n'a pas été établi de lien avec les auteurs de cette tuerie ; si bien que tout le monde aurait pu se trouver sur ces terrasses.

Vendredi 17 septembre 2021 – Jour 8 : Prises de notes effectuées par la Fenvac

PROCES DES ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE 2015 : LES PREMIÈRES CONSTATATIONS AU BATACLAN ET L'EMOTION DE L'ENQUÊTEUR EN CHARGE DE CES OPÉRATIONS

L'audience démarre et le Président appelle à la barre un nouveau témoin.

Ce policier de la section antiterroriste de la brigade criminelle débute son audition en expliquant qu'il est difficile de rapporter des éléments qui sont ceux d'une scène de guerre et non d'une scène de crime comme il a eu l'habitude d'en connaître lors de sa carrière.

Pour cela, il explique vouloir répondre à deux impératifs, celui de n'évoquer que les constatations et non la stratégie globale de l'enquête mais aussi, à travers son témoignage, faire comprendre aux personnes qui l'écoutent la gestion de cette scène d'ampleur.

Le témoin évoque un bilan catastrophique.

Une dimension particulière avec des zones de constatations qui nécessitent la mise en place d'une méthodologie spécifique que cela soit pour les secours, les hôpitaux, la chaîne médico-légale ou encore pour eux, intervenants. Au strict plan des constatations, le policier explique que cette méthodologie ressemble à celle employée pour un crash, dans le sens où c'est une scène de crime large, avec une dissémination des corps, des traces et des indices. L'idée est donc de subdiviser un très grand espace en sous zones dans lesquelles sont projetés plusieurs groupes d'agents de constatations.

Avant même de commencer son récit, le policier s'excuse si transparaît « un peu d'émotion et de sentiments personnels ». Il précise que ce n'est pas le cas normalement d'un officier de police judiciaire devant une Cour d'assises.

Il continue, expliquant que ce soir-là, toutes les patrouilles se rapatrient au 36 quai des Orfèvres et se met à disposition une centaine d'enquêteurs pour la brigade criminelle, précise-t-il.

Lui, est le coordinateur de la scène du Bataclan. Il se rend avec un petit effectif sur place avec pour mission de faire la jonction avec les effectifs d'autres services. L'officier raconte qu'ils ont attendu plusieurs heures avant d'aborder la scène car la priorité était donnée au travail des secours ainsi qu'à

l'évacuation. Ce soir-là, il confie qu'il n'y pas d'autre mot que la sidération, au milieu de victimes ensanglantées qui crient, qui hurlent. Vient ensuite l'action des services de déminage pour que les constatations ne soient pas risquées par des explosifs.

Les premiers constats aux abords du Bataclan commencent, avec notamment deux véhicules dont un par lequel les tueurs sont arrivés. Il y a aussi le recensement des effets personnels. Puis, à 5 heures du matin, il pénètre dans la salle, le but est de se rendre compte de la répartition des corps dans les lieux et de la configuration de ces lieux pour faire un zonage de la salle et ainsi des constatations efficaces. En raison de la présence des corps des terroristes et des armes, il faut faire des identifications le plus rapidement possible par la génétique et éventuellement le numérique et le téléphonique. Il faut traquer « la trace et l'indice » avec pour objectif l'identification d'un auteur, dit-il. Le policier confie qu'aucun d'entre eux ne savait traiter une scène de guerre et qu'il a fallu s'adapter, travailler dans la durée pour faire de bonnes constatations criminelles tout en étant rapide pour donner des identités des victimes aux familles. Au total, 71 corps sont retrouvés dans le Bataclan.

Eux, leur but n'est pas d'identifier, ils n'en n'ont d'ailleurs pas le pouvoir, mais de donner des éléments plausibles d'identification. Pourtant dix minutes après son entrée dans la salle, il reçoit des appels pour savoir si telle ou telle personne est présente. Il explique la difficulté d'être « là » mais de ne pouvoir répondre. Dans la salle, parmi les effets personnels, est retrouvé un dictaphone numérique, ils comprennent alors que si cet accessoire numérique a capté le concert alors il a capté l'enregistrement audio des faits. C'est donc un élément qui est priorisé.

Le policier confie qu'une hantise l'a guidé pendant toutes les constatations, celle de passer à côté d'une victime blessée qui se serait mise dans « un trou de souris » et serait décédée dans un endroit qu'il n'aurait pas vu. Oppressé par cette crainte, il explique qu'ils ont fouillé tout ce qu'ils ont pu et ont découvert ainsi des plafonds troués donnant accès aux toits notamment, où des spectateurs ont pris la fuite.

Le 14 novembre dans la matinée, l'officier raconte qu'une personne s'est présentée aux effectifs en se disant inquiète de ne pas avoir de nouvelles d'un homme habitant au premier étage de l'immeuble du passage Amelot, les pompiers intervenaient alors par le fenêtrée laissée entrouverte et découvraient un homme frappé d'une balle, qui est d'ailleurs la seule victime collatérale car elle n'est pas rattachée au concert.

Parmi les différents points évoqués par le policier, il y en a un aux abords du Bataclan qui est primordial, celui de la poubelle devant le 40 et 42 boulevard Voltaire, dans laquelle est découvert un téléphone portable dépourvu de carte Sim avec une batterie désolidarisée du boîtier. Y sont découverts : 6 clichés dont l'affiche du concert, les plans d'accès des issues de secours du Bataclan mais également des SMS, dont un à 21h42 : « On est partis, on commence » adressé à un numéro belge. Le téléphone appartient aux terroristes.

Puis, l'agent arrive au « moment le plus délicat pour les parties civiles » dit-il. Il aborde en effet la partie audio, elle est courte et ne permet pas d'identifier les victimes, précise-t-il. Elle est juste indicative et démontre le côté brusque de la barbarie de l'instant. Les parties civiles qui ne souhaitent pas l'entendre sont averties, certaines sortent de la salle. On y entend de la musique puis une longue série de coups de feu. Vient ensuite l'exploitation des scellés concernant les kamikazes. Un nombre démesuré de balles ont été tirées, probablement plus que ce qu'ils ont trouvé.

Sur le téléphone d'une otage, à 00H10, est constatée la connexion sur un compte Skype d'un individu qui est entré en contact avec sa mère à laquelle après « des mots d'amour », il annonce qu'il va rencontrer Allah. A 00H18, l'assaut est donné. Plus tard, la mère de Foued Mohamed Aggad confirme : la femme de Foued lui apprend le 30 novembre que c'est bien son fils qui faisait partie des assaillants du Bataclan.

Puis, un panoramique de l'intérieur du Bataclan tel qu'il a été refait est diffusé dans la salle, l'officier montre les lieux depuis les travaux, les noms des victimes sont rattachés à chaque zone où elles ont perdu la vie. Le Président demande à l'officier de les lire. Silence et émotion règnent dans la salle lors de la lecture du nom de chacune des victimes. Le policier conclue que l'attentat du Bataclan a permis de mettre à l'épreuve le plan multiattentats.

Il précise que depuis, ce plan est très suivi et que la dernière version a été améliorée avec une formation de tous les effectifs de police judiciaire qui seraient amenés à intervenir sur des scènes similaires. Puis plus personnellement, avant les questions des différentes parties, le policier confie qu'il a une grande empathie vis à vis des victimes, qu'il ne faut pas écouter les personnes qui n'étaient ni sur les lieux ni en charge de l'affaire et qui rajouteraient de la barbarie aux faits déjà inqualifiables.

Il termine : « Je suis de tout cœur avec les parties civiles et leur souhaite énormément de courage pour la suite de ce procès. »

L'audience est levée à 18 heures.

 **Pour aller plus loin : [La revue de presse 13 novembre](#)**

L'AfVT et la Fenvac proposent également des notes complètes des journées d'audience. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : service.juridique@afvt.org